

## **Conseil Municipal de la Commune de Montferrier. Annexe au PV du Conseil du 14 juin 2018. Point 1 : Débat sur le PADD de la Métropole de Montpellier <sup>1</sup>.**

*A l'initiative des élus de « vivons montferrier », des remarques précises approuvées par l'ensemble des conseillers municipaux ont été transmises à la Métropole.*

*Les remarques ci-dessous ont été formulées par le Conseil Municipal de la commune de Montferrier sur Lez, lors du débat sur les orientations du projet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Métropole de Montpellier. La réunion s'est tenue le jeudi 14 juin 2018 à 18h30 en présence de M. Ramora (représentant le bureau d'étude) en amont du Conseil Municipal. Les documents étudiés ont été : la note de synthèse accompagnant l'ordre du jour du Conseil Municipal, la présentation du projet en 28 diapositives et la présentation faite par M. Ramora.*

**Point 1 :** Le PADD reprend les éléments du SCOT et s'appuie largement dans sa conception sur les éléments du PADD de la ville de Montpellier. **Le projet reprend ainsi le concept de la ville Centre entourée de communes périphériques avec les notions de Portes, de Boulevards périphériques urbains et 2<sup>ème</sup>, voire 3<sup>ème</sup> couronne.** En découlent principalement, des flux « communes périphériques ⇔ ville centre », des déplacements quotidiens « domicile ⇔ travail » et le développement de communes « dortoirs ». La thématique 3 sur les Transports et les Déplacements accompagne fortement ce concept en renforçant le maillage des transports en commun vers la ville Centre, notamment vers le pôle d'échange de la Gare Saint Roch et en proposant comme principale alternative à la voiture en ville la mise en place de parkings aux limites de la ville de Montpellier. Les déplacements entre les communes périphériques sont exclusivement réfléchis sur la base de déplacements à l'aide de voitures personnelles par l'intermédiaire de voies rapides (A 709 au sud, RD 65 et Lien au nord) permettant aussi d'écarter les flux de transit du centre-ville de Montpellier. Ces voies rapides découpent le territoire métropolitain en couronnes successives et constituent autant de barrières aux échanges doux entre les communes périphériques et la Métropole.

Il est dommage que seul ce concept de développement du territoire métropolitain ait été présenté, même si nous en sommes conscients, c'est celui qui prévaut aujourd'hui. Le Conseil Municipal de Montferrier sur Lez aurait souhaité voir développer plus fortement une notion d'équilibrage du territoire de la Métropole de Montpellier au profit des communes périphériques, que des propositions d'axes d'échanges en transports en communs entre les communes périphériques soient proposés permettant des déplacements sans obligatoirement transiter par la ville Centre, que le rapprochement « domicile – travail » soit largement favorisé. Cette mutation sera forcément lente et progressive, il nous semble qu'elle doit être dès maintenant introduite dans les schémas de réflexions du PADD.

**Point 2 :** Le PADD propose la limitation de la consommation des espaces en spécifiant un objectif à atteindre qui est la préservation de 2/3 d'espaces naturels et agricoles. Il est évident que cette limitation est nécessaire et est largement soutenue par tous. Néanmoins, le Conseil

---

<sup>1</sup> *A l'initiative des élus de « vivons montferrier », ces remarques ont été approuvées par l'ensemble des conseillers municipaux et transmises à la Métropole.*

Municipal de Montferrier sur Lez aurait souhaité que cet indicateur, aujourd'hui flou, soit précisé notamment en sortant de ce calcul les espaces aujourd'hui non constructibles (zones PPRI, espaces naturels protégés...). En effet, il est important de connaître quels objectifs se fixe la Métropole de Montpellier en termes de consommation d'espaces agricoles potentiellement constructibles afin de cerner l'effort qui sera fait dans les années qui viennent pour protéger plus efficacement ces territoires. Enfin, le Conseil Municipal de Montferrier sur Lez aurait souhaité que **le maintien de la totalité des zones vertes actuelles** (le corridor du Lez amont et aval, les parcs urbains, les corridors verts, le zoo, le bois de Montmaur et le secteur Agropolis) soit inscrit au PADD, ainsi que le développement de nouvelles zones vertes au cœur des zones fortement urbanisées aujourd'hui.

**Point 3** : Le PADD s'appuie sur seulement 3 ou 4 indicateurs chiffrés. Même si ceux-ci ne représentent que des buts à atteindre et non des obligations, intégrer des objectifs plus précis dans le document permettraient de mieux concrétiser les propos développés autour du développement durable auquel tout le monde ne peut que s'associer. A titre d'exemple, on aurait pu trouver dans le document le % d'équipements métropolitains qui seront rénovés d'ici 2030 ; le % d'énergies locales renouvelables dans la consommation de la Métropole visé pour 2030, plutôt de dire « tendre vers une autosuffisance énergétique » ; le % de la population de la Métropole qui sera connecté au très haut débit et sa répartition géographique, etc...

**Point 4** : Le défi C s'appuie sur les estimations fournies par l'INSEE de 1,2 % concernant la croissance de la population de la Métropole de Montpellier. Les objectifs mentionnés dans le PADD restent néanmoins ambigus. En effet, on note sur la même diapositive, les termes de « croissance maîtrisée » (point 1.1) et « d'accentuer l'attractivité » (point 1). Il conviendrait de mieux préciser dans le PADD ce qui est souhaité pour la période 2018-2030. Le Conseil Municipal de Montferrier sur Lez se prononce pour une maîtrise forte de la croissance de la population sur le territoire de la Métropole de Montpellier en limitant la croissance de la population plutôt qu'en la suscitant et en insistant sur les équilibres à développer avec les autres pôles urbains des ECPI limitrophes (Bassin de Thau, Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint Loup, Pays de Lunel, Pays de l'Or).